

**Communiqué concernant la réorganisation des entraînements suite aux directives des pouvoirs publics concernant le Coronavirus**  
-----

Chers membres,

Faisant suite au Communiqué du 22 mai 2020 et dans un souci de pouvoir offrir un service d'entraînement de qualité, compte-tenu des directives du gouvernement et de la Ville de Gatineau, soyez informé que vous pouvez utiliser de petits équipements lors de votre pratique libre sur la piste d'athlétisme du complexe sportif Mont-Bleu.

Cependant, l'utilisation de petits équipements peut être permise sous réserve du respect et de l'application des directives ci-dessous :

- Ne pas obstruer la piste ni ses couloirs afin de permettre l'utilisation de cette dernière par les autres utilisateurs;
- Prendre en considération la possibilité ou non d'installer et d'utiliser les petits équipements en fonction de l'achalandage de la piste et s'abstenir de les installer et de les utiliser si les petits équipements ne permettent pas, entre autre, aux autres utilisateurs de la piste de respecter la distanciation de 2 mètres;
- N'utiliser que les couloirs 7 ou 8 lors de l'utilisation des petits équipements;
- Non obstant le point précédent, si l'utilisation de petits équipements sur les couloirs 7 ou 8 entravent la fluidité de la circulation des autres utilisateurs, s'abstenir de les installer;
- Ne pas entraver la pratique de la course à pied libre des autres utilisateurs.

Ainsi, les petits équipements du club seront mis à la disposition de nos membres athlètes dûment inscrit, à partir du 3 juin 2020. Ces petits équipements seront disponibles, pour collecte libre au Centre de développement de Cirrus (455, boulevard Riel, local 15 Gatineau) du lundi au vendredi entre 10h et 18h30 inclusivement.

**Communiqué concernant la réorganisation des entraînements suite aux directives des pouvoirs publics concernant le Coronavirus**  
-----

Tout membre athlète dûment inscrit pourra emprunter l'équipement pour une durée maximale de 1h30 à partir de l'heure de collecte et l'équipement doit être retourné, dans son état d'emprunt, au plus tard à 20h à la fin de la journée. Après utilisation, les petits équipements doivent être rapportés et déposés à l'entrée du Centre de développement. Veuillez prendre note que ces petits équipements seront nettoyés et désinfectés après chaque utilisation par le club.

Nous recommandons fortement à nos membres athlètes utilisant les petits équipements, qu'ils soient les leur ou ceux du club, de respecter les directives de santé publique de l'INSQ (<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/reprise-activites-sportives/directives-reprise-activites-sportives/>) et celles de la Ville de Gatineau, lors de la pratique de la course à pied libre ou de l'athlétisme sur la piste d'athlétisme du complexe sportif Mont-Bleu. Entre autre, il est donc strictement interdit de partager les petits équipements avec toute autre personne pendant la pratique libre du membre athlète. Tout contrevenant à l'une des directives se verra refuser le prêt, pour une utilisation ultérieure, des petits équipements du club.

Enfin, les petits équipements étant limités en nombre, ils seront mis à la disposition des membres selon une formule « premier arrivé, premier servi ». Aucune réservation préliminaire ne sera effectuée par le club.

Pour rappel, les plans d'entraînement seront accessibles sur le site internet du Club au <http://athletismecirrus-gatineau.ca/>.

Restez informé concernant les nouvelles du club et tout changement concernant le présent communiqué, nous communiquerons avec vous à travers notre site web ainsi que notre page Facebook pour toute information complémentaire.

Restez actifs!,

Tojo Lovanirina Rakotoarivelo

**Communiqué concernant la réorganisation des entraînements suite aux directives des pouvoirs publics concernant le Coronavirus**

-----

Administrateur

819-661-2317

Athletisme.cirrus@hotmail.com